



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Frais médicaux et chirurgicaux

Question écrite n° 61072

Texte de la question

M Marc Dolez attire l'attention de M le ministre de la sante et de l'action humanitaire sur le vaccin contre l'haemophilus B, qui est une forme de meningite. Actuellement, ce vaccin n'est pas rembourse par la securite sociale. Pourtant, l'haemophilus B tue chaque annee plus de 1 000 enfants en France. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement compte prochainement faire inscrire le vaccin sur la liste des specialites remboursables par l'assurance maladie.

Texte de la réponse

Reponse. - Les deux vaccins HIBest des laboratoires Pasteur Vaccins et ACT-HIB des laboratoires Pasteur-Merieux ont obtenu une autorisation de mise sur le marche le 6 fevrier 1992. La commission de la transparence a donne un avis favorable lors de sa seance du 10 juin 1992 a l'inscription de ces deux specialites sur la liste des medicaments remboursables aux assures sociaux et sur la liste des produits agrees aux collectivites. L'etude du dossier par les differents ministeres concernes sera achevee dans les plus brefs delais.

Données clés

Auteur : [M. Dolez Marc](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61072

Rubrique : Assurance maladie maternite : prestations

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1992, page 3791